Concours du « Meilleur Croissant Maison »

Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2025 Jeudi 6 novembre 2025 sur le stand des Boulangers

Article	1 :	L'Union Départementa « Meilleur Croissant Ma		gers et Boulangers-Pâtissie	ers de la Côte d'Or organise un concours du
Article	2:	Le concours est réservé aux Entreprises Artisanales de Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie, et à leurs sa apprenti(e)s.			
Article	3:	Le concours comporte 3 ca 1) Apprenti(e) 2) Salarié(e), 3) Employeur (patron			
Article	4:	Les entreprises artisanales	peuvent concourir dans	les 3 catégories.	
Article	5:	<u>Présentation</u> : 3 croissants, 55 à 65 gr maximum cuits, de forme courbée et fabriqués pur beurre.			
Article	6 :	Le dépôt des croissants devra être effectué dans des emballages neutres le jeudi 6 novembre 2025 de 11h30 à sur le stand des Boulangers. Une tolérance de trente minutes sera accordée aux candidats éloignés de plus de 100 Dijon			
Article	7:	Les candidats et les candidates donneront, avec leurs croissants, 1 enveloppe cachetée dans laquelle seront inscrites, sur une carte, leur catégorie et leur identité (nom, prénom, plus le nom et l'adresse de l'employeur pour les apprenti(e)s salarié(e)s).			
Article	8:	Composition du Jury : excl	usivement des profession	onnels reconnus.	
Article	9:	La décision du Jury sera sa	ns appel. Aucun croissa	nt ne pourra être réclamé ou	ı repris.
Article	10 :	La proclamation des résults	ats aura lieu le jeudi 6 novembre 2025 à 17h00 sur le stand des Boulangers .		
		IMPORTANT : Seuls les	candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle	ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.
Article	11:	Les participants et les parti	cipantes seront conviés	au cocktail d'honneur qui se	era servi à l'issue de la remise des prix.
Article	12 :				a Côte d'Or ne pourra être tenue pour respon- najeure et de toutes dégradations de votre pré-
Article	13 :	Les croissants ne corresp	ondant pas au règleme	nt seront hors concours.	
Article	14:	Le candidat le mieux plac finale régionale du « Mei			rie « employeur » pourra se présenter à la
×	•••••				
		BULLETIN D'INSO		avant le 26 octobre 2025 à erspatissiers.21 @g	
NOM:					
ADRES	SE :				
En plus	-	les apprenti(e)s et salarié(e)			
CATEG	ORIE	: COCHEZ 1 CASE	□ Apprenti(e)	□ Salarié(e)	□ Employeur (patron)
déclare	avoi	r pris connaissance du règ	lement du Concours d	u « Meilleur Croissant Ma	aison ».
IMPOF	RTAI	NT : Seuls les candidat(e)s	présent(e)s en veste pr	ofessionnelle ou représent	té(e)s seront récompensé(e)s.
			Fait à « Lu et Approuvé »		le Signature

La participation au concours est entièrement gratuite pour l'ensemble des candidats.

